


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Maire,

R. KRUSZYNSKI

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

<p>Date de convocation : 11.09.2024</p> <p>Date de publication : 14.09.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt septembre, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 27</p> <p>Quorum : 14</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 09 Ont donné pouvoir : 08 Absents : 02</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS M. Patrick LATOUCHE ; Mme Annie NOTELET ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : M. Patrick LATOUCHE donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Didier MARMIGNON donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Nathalie DELHAYE donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N° 74

OBJET : SIAVED - Convention pour le prêt de matériel destiné à la sensibilisation et à la prévention des déchets

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le service Sensibilisation et Prévention des Déchets du SIAVED a pour mission d'encourager les collectivités adhérentes à sensibiliser leur population à la gestion responsable des déchets. Dans ce cadre, le SIAVED met à disposition des collectivités du matériel permettant de promouvoir la réduction de la production et de la toxicité des déchets.

Ce matériel pourra être utilisé lors des événements municipaux tels que des réunions publiques, colloques, ou événements culturels, sportifs ou festifs, organisés sur le territoire communal.

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 059-215902073-20240925-74_2024-DE

SLO

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention proposée par le SIAVED prévoit un prêt de matériel en fonction des besoins de la commune. Il est précisé que la commune pourra solliciter ce matériel autant de fois que nécessaire, dans le respect des modalités fixées par la convention. Chaque manifestation fera l'objet d'une convention.

Cette convention vise à renforcer l'action de sensibilisation sur le territoire communal, conformément aux objectifs de développement durable et à la politique de gestion des déchets du SIAVED.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la convention entre le SIAVED et la commune d'Escautpont pour le prêt de matériel destiné à la sensibilisation et à la prévention des déchets.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent, à chaque manifestation et mise à disposition de matériel par le SIAVED.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 24 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Maire,



Maï KRUSZYNSKI

MAIRIE D'ESCAUTPONT

Hôtel de Ville – Parc Municipal Louis Delhaye – rue Henri Durre – 59278 ESCAUTPONT

Tél : 03.27.28.51.70 – Fax : 03.27.28.51.71 – contact-info@mairie-escautpont.fr

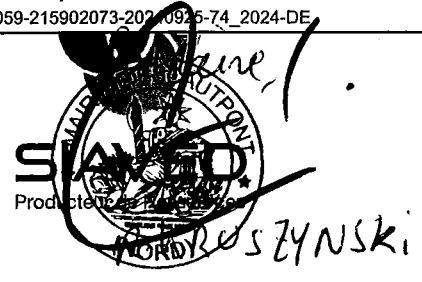
www.escautpont.fr



000074

SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets)
5, route de Louches
59 282 DOUCHY-LES-MINES
Tel. 03 27 43 92 90
Courriel. prevention@siaved.fr
Site Internet. www.siaved.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 27/09/2024 SLOW
ID : 059-215902073-20240925-74_2024-DE



Convention de mise à disposition de matériel Exposition et matériel

PROJET

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, sis 5 Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES,

Représenté par Monsieur Charles LEMOINE, Président, dûment habilité par la décision n°..... (À remplir par le SIAVED),

Ci-après dénommé « le prêteur »

ET

.....
.....
Représenté par
.....
.....

Ci-après dénommé « l'emprunteur »

PREAMBULE :

Le service Sensibilisation et Prévention des Déchets du SIAVED souhaite inciter les collectivités adhérentes au syndicat, à sensibiliser les habitants à la réduction de la quantité et de la toxicité des déchets lors des réunions, colloques ou d'événementiels culturels, sportifs, festifs sur le territoire.

000074

CECI EXPOSÉ, IL A ETE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT.

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 059-215902073-20240925-74_2024-DE

SLO

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de fixer les conditions de mise à disposition, de conservation et de restitution du matériel de sensibilisation.

Le matériel prêté est défini ci-après, dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour la période du au
(enlèvement, montage, démontage et retour inclus).

ARTICLE 3 : ENLEVEMENT ET RESTITUTION

Le SIAVED met à disposition le matériel en bon état demandé.

✓ Enlèvement du matériel :

Lors de la mise en signature de la présente convention, **le SIAVED attribuera un jour et un horaire de passage pour le retrait du matériel.** L'emprunteur s'engage à les respecter et à enlever le matériel avec les moyens humains et matériels appropriés.

Un inventaire et un état du matériel contradictoires seront effectués le jour de l'enlèvement du matériel mis à disposition. Ils seront signés par les deux parties.

Le SIAVED s'engage à mettre à disposition de l'emprunteur le matériel en bon état de fonctionnement et de propreté.

A remplir par le SIAVED

Le matériel est à retirer le à h

Lieu de retrait :

✓ Restitution du matériel :

Lors de la mise en signature de la présente convention, **le SIAVED attribuera un jour et un horaire de passage pour la restitution du matériel.**

Le matériel doit être restitué sec, nettoyé et en bon état.

L'inventaire et l'état du matériel effectués à l'enlèvement seront complétés pour la restitution.

Si aucune observation n'est relevée, le SIAVED réceptionnera le matériel.

Si un ou des matériels mis à disposition venai(en)t à manquer à l'inventaire et/ou un ou des matériels mis à disposition étai(en)t endommagé(s), le SIAVED consignera ce(s) problème(s) à l'inventaire ou à l'état des biens.

000074

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le
ID : 059-215902073-20240925-74-2024-DE

Ils seront signés par les deux parties.
Tout matériel manquant ou endommagé sera facturé à l'emprunteur conformément à l'achat initial repris en annexe 1.

SLO

A remplir par le SIAVED

Le matériel est à restituer le à h
Lieu de restitution :

ARTICLE 4 : UTILISATION

L'emprunteur transporte le matériel le premier jour de la mise à disposition, installe le matériel au lieu convenu :
Le bénéficiaire du prêt s'engage à ce que le matériel soit exposé au public dans des conditions de conservation satisfaisantes.

L'emprunteur s'engage à ne pas effectuer de transformation ni de réparation sur le matériel prêté.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

L'emprunteur fournira une attestation d'assurance qu'il joindra à la présente convention pour la garde du matériel mis à disposition.

ARTICLE 6 : IDENTIFICATION DE L'EMPRUNTEUR

Nom de la structure :
Adresse :
Responsable du matériel (Nom-Prénom):
Coordonnées téléphoniques :
Courriel :

ARTICLE 7 : CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition du matériel s'effectue à titre gratuit pour les collectivités adhérentes au SIAVED, associations, entreprises et événements se situant sur le territoire du SIAVED. Pour les demandes de prêt hors territoire, une contribution financière sera demandée au preneur (délibération DEL190221018 du 21 février 2019).

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ

Le matériel prêté est la propriété du SIAVED.

Il est interdit à l'emprunteur :

- de sous-louer en tout ou partie la chose prêtée, à titre gratuit ou onéreux.
- de prêter le matériel à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Le preneur s'engage à mentionner le SIAVED, pour toute communication autour de son utilisation et apposera son logo sur tous les supports de communication ou de publicité relatif aux manifestations qu'il organise.

La structure accepte que des photographies soient prises par le SIAVED lors de ces manifestations et fassent l'objet de reproduction dans la presse et autres supports de communication (site Internet, brochures, affiches, rapports d'activités, etc.), et ce, dans le respect du droit à l'image.

ARTICLE 10 : RESPECT DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Les destinataires des données sont le Directeur du Siaved et Référent RGPD. Conformément au Règlement général sur la protection des données à caractère personnel en vigueur, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser à : dpo@siaved.fr

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez le lien suivant <https://www.siaved.fr/donnees-personnelles>.

ARTICLE 11 : LITIGE

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lille après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Douchy-les-Mines, le
En deux exemplaires.

L'Emprunteur,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

Liste des expositions et du matériel SPDExposition Compostage :

- 4 enrouleurs sur la pratique du compostage – *valeur totale 600 euros TTC*
- 4 bâches PVC à œilletons sur la pratique du compostage – *valeur totale 600 euros TTC*
- 1 mallette pédagogique sur le compostage – *valeur 100 euros TTC*
- Des plaquettes « Mettez-vous au ver » (indiquer le nombre)
- Des plaquettes « Mode d'emploi du vermicompostage » (indiquer le nombre)

Exposition Gaspillage alimentaire :

- 4 enrouleurs sur le gaspillage alimentaire – *valeur totale 600 euros TTC*
- 1 panneau 2.30m sur 2.30m et ses 9 bulles à scratcher – *valeur 2000 euros TTC*
- Des plaquettes « Mémo Frigo » (indiquer le nombre)

Matériel de pesée du gaspillage alimentaire :

- 1 balance de réception OHAUS – *valeur 350 euros TTC*
- 1 conteneur rond – *valeur 40 euros TTC*
- 1 socle roulette – *valeur 50 euros TTC*
- 1 peson – *valeur 15 euros TTC*

Kit Eco Manif :

- Poubelle bi-flux (ordures ménagères et tri sélectif) (indiquer le nombre) – *valeur 230 euros TTC*
- Poubelle tri-flux (ordures ménagères, tri sélectif et verre) (indiquer le nombre) – *valeur 300 euros TTC*
- Gobelets réutilisables (indiquer le nombre) – *valeur 1 euro/gobelet*

ANNEXE 2

Exposition compostage



SIAVED
 Producteur de Ressources

LE SIAVED VOUS ACCOMPAGNE

FICHE TECHNIQUE Prêt d'outils sur le compostage domestique

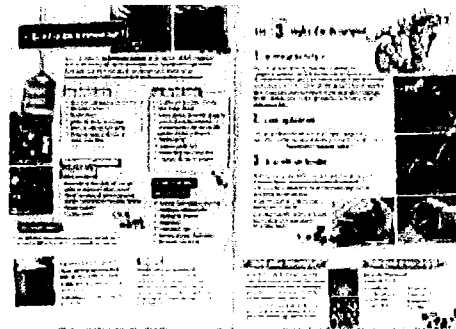
1/ L'exposition

Public : adultes et scolaires dès le cycle 3.

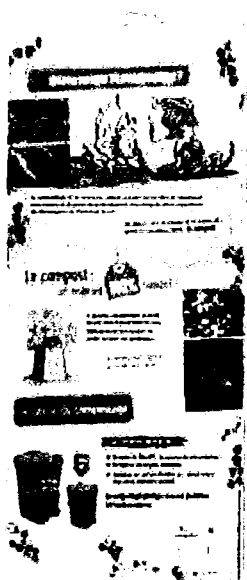
Objectif : informer et sensibiliser à la pratique du compostage des déchets de cuisine et de jardin

Composition :

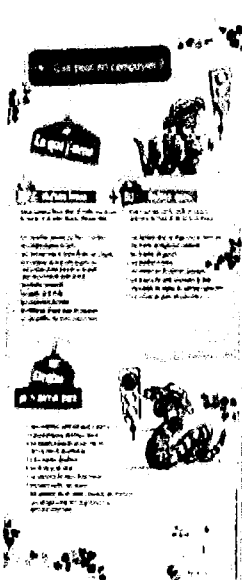
- 4 panneaux auto-portés (0,80m sur 2m)
- 1 mallette pédagogique sur le compostage
- 1 DVD « Les compostioles »
- Des plaquettes d'information sur le compostage domestique « Mettez-vous au ver! »



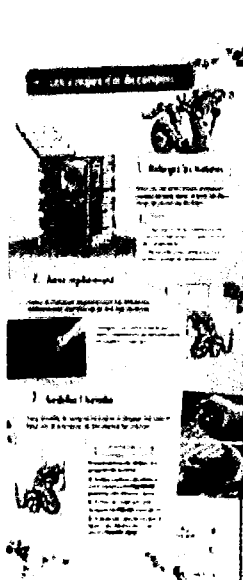
Panneau 1
 Qu'est-ce que le compostage ?



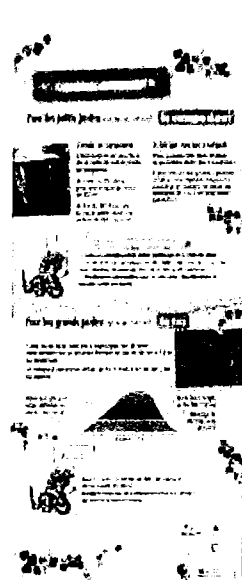
Panneau 2
 Que peut-on composter ?



Panneau 3
 Les règles d'or



Panneau 4
 Comment composter ?



Plus d'infos sur www.siaved.fr ou surprevention@siaved.fr
 ou au N° Vert 0 800 775 537



SIAVED
Producteur de Ressources

FICHE TECHNIQUE



2/ La mallette pédagogique du compostage

Public : cycle 3. Adaptable aux cycles 2.

Objectif : découvrir le compostage en 7 activités de découverte du compostage, réalisables en classe entière ou en groupe.

- Activité 1 : les déchets organiques
- Activité 2 : cycle de vie d'une fleur
- Activité 3 : à la maison
- Activité 4 : le jeu du ver
- Activité 5 : les gestes du compostage
- Activité 6 : le quiz du compostage
- Activité 7 : le test du cresson

Composition

- 1 guide d'utilisation
- 1 plaquette d'information sur le compostage
- 1 plaquette d'information sur le vermicompostage
- 2 plateaux de jeu
- 2 bâches avec œillets
- 18 cartes « Les gestes du compostage »
- 30 cartes « Le jeu du ver »
- 2 cartons Activité 1
- 2 cartons Activité 5
- 3 pions et un dé
- 28 cartes déchets
- 9 cartes Activité 2
- 21 reproductions de déchets (7 emballages métalliques, 3 emballages carton, 1 brique Tetra-pack, 4 bouteilles plastiques, 6 fruits et légumes)



Plaquette d'information sur le compostage

Elle reprend les notions abordées dans l'exposition, à savoir : Qu'est-ce que le compostage ? Que peut-on composter ? , Les règles d'or du compostage et Comment composter ? Elle est destinée à un public adulte.



Plus d'infos sur www.siaved.fr ou su@prevention@siaved.fr
ou au N° Vert 0 800 775 537

ANNEXE 3

Exposition gaspillage alimentaire



SIAVED
Producteur de Ressources

LE SIAVED VOUS ACCOMPAGNE

FICHE TECHNIQUE

Exposition « En faim de comptes, si on jetait moins ! »

Public

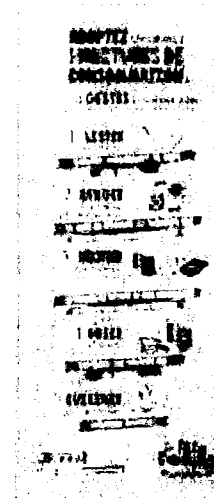
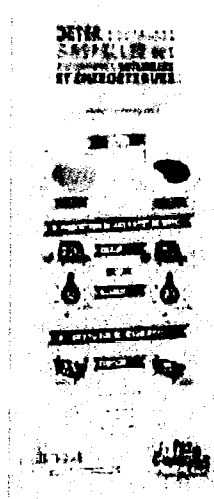
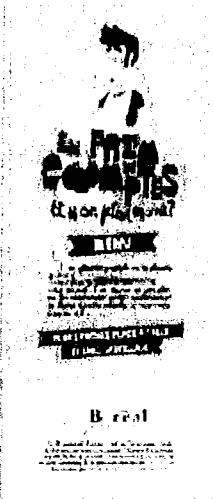
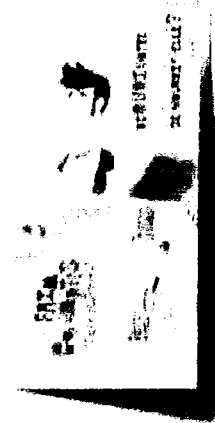
Tout public, scolaires à partir du cycle 3 (Attention : pour des primaires, un accompagnement est nécessaire)

Objectifs

- o Faire prendre conscience, de manière ludique, des enjeux du gaspillage alimentaire « du champ à l'assiette »
- o Inciter le consommateur à agir au quotidien pour réduire le gaspillage.

Composition

- 4 panneaux auto-portés (0,80m sur 2m)
- 1 grand panneau 2,30m sur 2,30m (structure métallique)
- 9 bulles à scratcher
- Plaquette « Mémo frigo » grand public

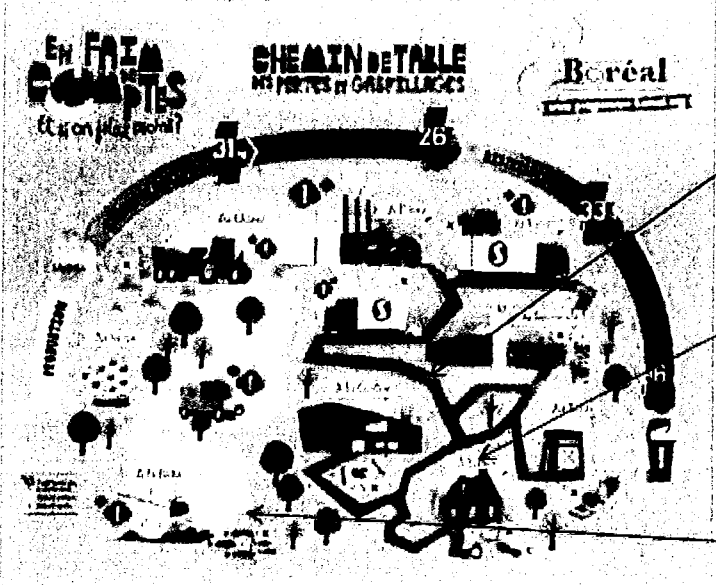


Plus d'infos www.siaved.fr ou supvention@siaved.fr
ou au N° Vert 0 800 775 537

SLOW



SIAVED
Producteur de Ressources



1/3 des repas
sont végétariens
à la maison...

7
On a
fait des
petits
dépôts... encore
à faire...

23% des
sont... dans
le milieu



Plus d'infos www.siated.frou suprevention@siaved.fr
ou au **N° Vert 0 800 775 537**

000074

ANNEXE 4

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

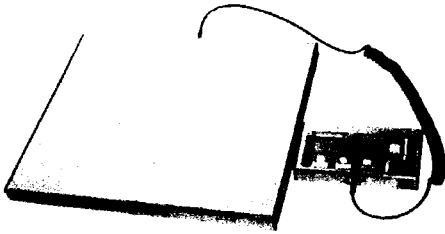
Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

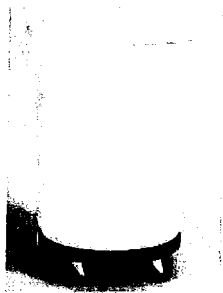
ID : 059-215902073-20240925-74_2024-DE

SLOW

Matériel de pesées



Balance de réception OHAUS



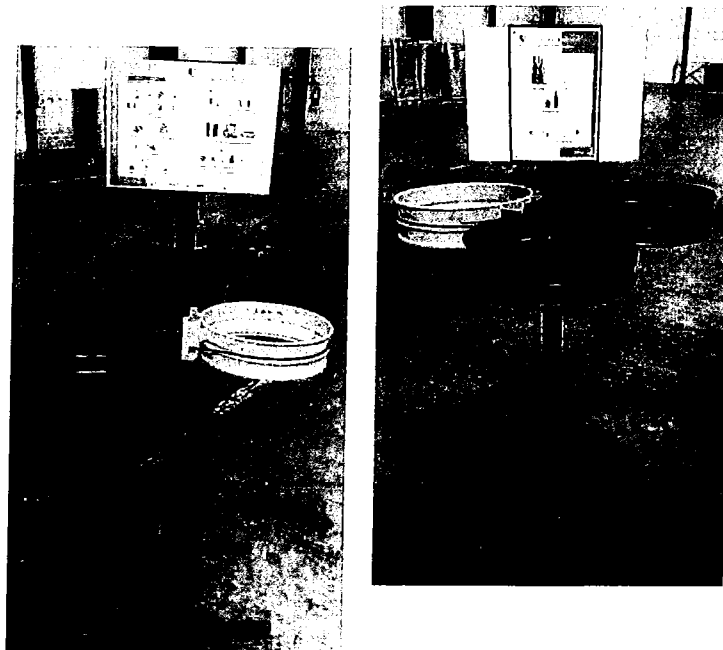
Conteneur rond et socle à roulette



Peson

ANNEXE 5

Kit Eco-Manif



Poubelle bi et tri-flux



Gobelet réutilisable